

BULLETIN MUNICIPAL N° 54

MOIS DE SEPTEMBRE 1987

VIVRE

A

MOUTHIERS- SUR-BOEME



LE MOT DU MAIRE

Voilà la rentrée. J'espère que chacune et chacun d'entre vous aura mis à profit la période de vacances pour regonfler ses batteries et partir d'un bon pied vers le prochain hiver.

Cet hiver, les personnes âgées le désirant, pourront en passer au Foyer Résidentiel dont la mise en service est prévue le 1^{er} Novembre. La directrice est recrutée. Il s'agit de Madame

RENOLIN précédemment secrétaire au Foyer Résidentiel de SAINT-MICHEL. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Souhaitons également la bienvenue à Monsieur DENEAU Daniel le nouveau Directeur du groupe scolaire. Il était précédemment Directeur de l'école française de WASHINGTON. Espérons que les conditions de

travail à MOUTHIERS ne lui feront pas regretter son choix. Il m'a dit avoir été très favorablement impressionné par l'architecture du groupe scolaire et par ses équipements.

Accueillons aussi les nouvelles institutrices : Mademoiselle BERNY Françoise chargée des remplacements sur le secteur, et Madame MORATILLE ROULET RENOLEAU Pascale, qui partagera l'enseignement au CP avec Mademoiselle DUCONGE.

Afin de faire face à la confection des repas au foyer-résidence, la cuisine du groupe scolaire a reçu de nouveaux équipements.:

- four mieux dimensionné et plus moderne;
- cellule de refroidissement rapide ;
- chambre froide ;
- trancheuse à jambon et à viande ;
- billot à découper ;

RENTREE DES CLASSES AU GROUPE SCOLAIRE

La rentrée des classes aura lieu au groupe scolaire le **mardi 8 Septembre** à **8 HEURES 45**.

Le Directeur se tiendra à la disposition des familles le **samedi 5 Septembre** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

- chariots de transport et containers correspondants.

Tout est donc en place pour aborder, dans de bonnes conditions, l'année qui vient. J'en profite pour remercier toutes les personnes, en particulier de la commission communale d'action sociale qui ont donné beaucoup de leur temps pour que nous soyons prêts au bon moment. C'est par la participation de chacun que notre collectivité peut se flatter d'avancer harmonieusement.

Le Conseil Local (CPE) de MOUTHIERS tiendra une permanence à la Maison Pour Tous les samedis 12 septembre et 19 septembre de 9 heures à 12 heures pour les assurances MAE, les adhésions au Conseil Local, les abonnements aux revues et tous renseignements.

L'Assemblée Générale des Parents d'Elèves de MOUTHIERS se tiendra le VENDREDI 25 SEPTEMBRE à 20 heures 30 à la Maison Pour Tous.

L'Association E.A.S.B.K. (Echanges et Amitiés avec les SAABA et BENEBOOMA de KOUDOUGOU) et le Conseil Local des Parents d'Elèves de MOUTHIERS, organiseront le SAMEDI 3 OCTOBRE à la salle polyvalente, un dîner dansant (paëlla). Au cours de cette soirée vous pourrez assister à un spectacle de danses et musiques africaines par le groupe des SAABA.

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 1987**

**RAMASSAGE DES ORDURES
MENAGERES**

Le prix annuel du ramassage des ordures ménagères était passé, au printemps, de 62000F à 72000F, soit environ 32F par habitant. L'entreprise DOGNETON demande une augmentation portant le coût annuel à 111 700 F soit 50F par habitant. Le Conseil Municipal accepte, à compter du 1^{er} Aout, une augmentation qui porterait le coût, en année pleine, à 87 000F, entrant dans le cadre de la dépense inscrite au budget 1987. La situation sera réexaminée en fin d'année.

AUGMENTATIONS DIVERSES

CANTINE SCOLAIRE :

A compter de la rentrée scolaire :

- école élémentaire : passant de 7F à 7,20F (il y a déjà eu une augmentation à Pâques).
- école maternelle : passant de 6,45F à 7F (il n'y a pas eu d'augmentation)
- enseignants : passant de 14F à 14,40F.

RAMASSAGE SCOLAIRE :

La carte mensuelle passe de 40F à 42 F.

LOYERS COMMUNAUX :

Augmentation de 3,50% à compter du 1^{er} Juillet 87.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

M. le Maire rappelle que le Foyer Résidence doit ouvrir ses portes le 1^{er} novembre 87 et qu'il sera géré par



le Centre Communal d'Action Sociale. Il explique que ce centre a besoin d'un apport financier provisoire pour débiter sa gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer une avance de trésorerie de 150 000 F pris sur le budget communal pour le Centre Communal d'Action Sociale.

LOTISSEMENT LES AGRIERS

Le Conseil Municipal s'engage, en tant que Maître d'Ouvrage, à réaliser les travaux d'aménagement du carrefour entre le CD 12 et la voie de desserte du lotissement des agriers, conformément au projet établi par la DDE et sous réserve de l'acceptation par la commune d'une convention à venir entre elle-même et le lotisseur. Il sollicite le concours de la DDE pour l'étude et la direction des travaux.

MODIFICATIONS DU P.O.S.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 14 Mai 87 apportant des modifications au Plan d'occupation des Sols en application de l'article L 123-4 2^o alinéa du Code de l'Urbanisme. Il explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'apporter une nouvelle modification au lieu-dit "les fayards". Après avoir examiné la demande

le Conseil Municipal accepte de modifier le POS de la façon suivante : Au lieu-dit "les fayards", la parcelle B 280 située en zone UC est à rattacher à la zone NC ; une partie des parcelles B 41 et B 28 situées en zone NC est à rattacher à la zone UC. Cette modification figurera sur l'arrêté municipal prévoyant l'enquête d'utilité publique.

**LOGEMENT DE DIRECTEUR AU
GROUPE SCOLAIRE**

Le groupe scolaire, construit en 1976, n'a jamais été pourvu d'un logement de fonction, ce qui représente un handicap quant à la stabilité des directeurs dans le poste, d'une part, et quant à la surveillance des locaux d'autre part.

En conséquence, le Conseil Municipal décide la construction d'un logement de fonction de Directeur.

**COLLEGE DE VILLEBOIS-LAVA
LETTE**

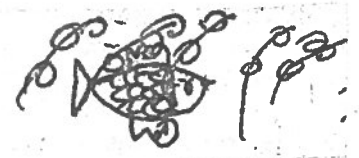
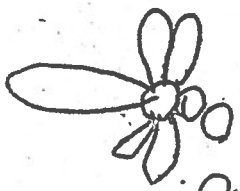
M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention à passer entre la commune et le SIVOM de VILLEBOIS, portant sur la participation de la commune aux travaux devant être effectués au collège de VILLEBOIS-LAVALLETTE. En effet, un élève de MOUTHIERS fréquente ce collège.

**INFORMATISER LE
ELECTORALE**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par le Conseil Général concernant l'établissement des listes électorales informatisées. Cette gestion informatisée jusqu'alors par le Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale est transférée à l'Agence Départementale d'Aménagement Rural et d'Aide aux Collectivités (ADARAC).

GEOMETRES DU CADASTRE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre reçue du Syndicat National des agents de la Direction Générale des Impôts traitant de l'avenir du service public cadastral. Après lecture de cette lettre et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son soutien à l'action que veulent entreprendre les géomètres et agents de terrain du cadastre pour maintenir un service public et exercer toutes les missions qui ont été les leurs jusqu'à ce jour.



**RESULTATS DU CONCOURS
DE FLEURISSEMENT**

CATEGORIE MAISONS FLEURIES

1° prix: Mme CHAGNARD Antoinette, 2° M. TESALIT, 3° M. LUCAS Maxime (les renseignements), 4° Mme DEDIEU Lydie, 5° M. CLAPAUD Georges, 6° M. LAMAZIERES, 7° M. DESCLIDES, 8° M. SIMONNET, 9° M. TRIAUD, 10° Mme DEDIEU Jeanne, 11° 11° ex Mme BEAUFORT et M. BREGEAS Régis, 13° ex MME BREGIER, M. GAUTHIER Roger, M. HEINZ, 16° ex M. DELAGE, Mme MOREAU Yvonne, Mme SARRAZIN, 19° ex Mme BENJAMIN, Mme CLERFEUILLE, Mme BODJI, 22° ex M. CHIRON James M. ROBIN.

Le jury a aussi remarqué le fleurissement des maisons des personnes suivantes: M. ou Mme AUDOUIN Annie, JOSIN, BASLARD Michel, BODIN, Abbé BONAUD, CHARRIER GLEST, DESRIAUD, DOGNETON, BICLAUD, ELISSALDE, GIET, CONCALVES, GOREAU, JACQUILLAUD, JOSIT Marguerite, LAFARGE Gabrielle, LIDERAT, MARCHAISSE, MARCHAND, MAURETTE, MILLET, MONGALVY, COMPEX Daniel, FERRAIS, BERLIN PICHET, POTIER Odette, PAPPETAUD, RIVET Jeanette, ROY, SAVIN Pascal.

CATEGORIE FENÊTRES FLEURIES

1° prix Mme DEVIGNE, 2° Mme TROUBAT, 3° Mme GAUTHIER Ginette, 4° M. NICOLEAU J-Marcel, 5° ex Mme AUBRON, M. BASLAND Emile, 7° M. GUIBRETEAU, 8° M. GROLLEAU.

Il est rappelé que le jury ne note pas le fleurissement des maisons et jardins tel qu'il est, mais tel qu'il apparaît depuis la voie publique puisqu'il s'agit de récompenser les efforts faits par chacun pour améliorer le cadre de vie de tous.

Quelle est la meilleure façon d'atteindre ce but ? C'est de faire comme MM. Jean PELLET et Rémy GOMARD qui fleurissent le pied de leur mur, côté route, à l'aide d'une plate-bande de plantes vivaces. Ils ont obtenu les 1° et 2° prix des jardins fleuris. Félicitations.



CATEGORIE JARDINS FLEURIS

1° prix M. PELLET Jean, 2° M. GOMARD Rémy, 3° M. LUCAS Maxime (la buissière), 4° ex M. DUBOIS Michel, M. LAPORTE, 6° Mme MORISSET (le rosier) 7° M. MULARCZYK, 8° M. TEXIER Jean-Pierre, 9° M. ARVENNE, 10° M. BUDZINSKI, 11° ex M. BLEUVAIS, M. HERAUD, 13° ex M. BRENON, M. DANEAU, M. HESLIER, M. MOREAU Marcel, M. MOULIGNIER Etienne, M. SAIVRES, 19° ex Mme ALLEMAND Mme COUTURIER, M. MESNIER, 22° ex M. BOISSARD, M. PASQUIER Marcel, M. TAULOU, 25° M. GLAPPIER, 26° M. BARS, 27° M. GIRARD, 28° ex M. BARS, M. DAVID, 30° M. DENAUD, 31° ex M. GAUTHIER Roger, M. LUC.
Et par ordre alphabétique : M. ou Mme ALANORE, ANDRIES, AUDOUIN, BARGEAU Alphonse, BAUDON, BENOIT, BLANCOEUIL, Jean-Louis, BOCQUET, BONNET Daniel, BORREDON, BOUTEAU, BOUCHEIS, BRAUD Bernard, BRAULT Yves, BREGEAS Francis, BRISSON, BUISSON, CAREL, CHADERNAUD, CHAUVERON, COIFFARD, COUTURIER Alain, DEBEAU, DENEPOLX Lucien, DENOEL, DEVAINE,

DUPON, EDELY, ESSELY, FAYE, FERRE, FEUILLATRE, FORGERON, GATINEAU, GERMON Albert, GERMON Robert, GIREAU, GOUET, GOURSAUD, HILAIRET, HITIER, DUMEIX, JAVEL Marc, LACHAISE, LACOSTE Eglantine, LALOI, LATOUR, LAURIERE, LAVALLADE, LEBOEUF Fernand, LECHAT, LHOMME, LIMOGE, LIVERTOUX, MANANT, MARANDAT, MARCATEAU, MAROT, MARTYNET, MATTHIEU, MAYOUX, MEJRI, MICHELON, MOREAU Georges, MORISSET Christian, NANGLARD, NAZAIRE, NICOLEAU Claude, PAGNOUX, PASQUIER J-Paul, FERROTON, PLA Emilio, PONCABARE, POTIER, PROUTEAU, RENON, ROUSSEAU, SARRAZIN, SAUDOUX, SOULARD, SIERRA, SOURY, TASCHER, TETAUD, THOMAS André, TROUSSICOTY, VALIX, VALLAT, VAN DEN BUSSCHE, VEILLARD, VENDEE, VERIGNAUD, VIAUD, VIDAUD André, VILLECHALAN.

M. et Mme Rémy GOMARD ont obtenu le 4° prix départemental dans la catégorie



**MAIRIE ET CENTRE
DE LOISIRS DU MERCREDI**

FRÉGENEUIL
Mois de septembre

Se tiennent au restaurant
du groupe scolaire.

1-GARDERIE

Fonctionnement : tous les
jours d'école sauf le samedi
de 7H à 9H et de 16H15
à 19H.

Tarifs :

127,50F par enfant par mois

100,80F par enfant par mois

(si deux enfants ou plus)

12,50F par enfant par jour

si exceptionnellement

6,25F par enfant par matinée

ou soirée si exceptionnellement.

2-CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

CREDI

Fonctionnement :

de 7H à 9H : garderie

de 9H à 17H : activités du

centre de loisirs

de 17H à 19H : garderie

Possibilité de fréquentation

par 1/2 journées.

Tarifs :

31,50F pour une journée

entière

15,75F pour une 1/2 journée

Si au moins 2 enfants de

la même famille :

25,20F par enfant pour une

journée

12,60F par enfant pour une

1/2 journée

Pour le repas, un ticket

doit être fourni.

Inscription :

Au moment où l'enfant est

déposé au Centre.

MERCREDI 9 :

Accueil - confection de

sachets de lavandé

MERCREDI 16 :

Poterie et plâtre

MERCREDI 23 :

Sortie à vélo

Jeux de piste

MERCREDI 30 :

Composition de tableaux

"en coquillages et fleurs

séchées"

Mois d'octobre

MERCREDI 7 :

Jeux informatique

Découverte de MOUTHIERS

MERCREDI 14 :

Concours de dessin avec

prix

Patins à roulettes

MERCREDI 21 :

Jeux de billes

Sortie (Frégenneuil ou cinéma

ou péniche)

TENNIS

L'école de tennis reprend

prend ses activités le

mercredi après-midi pour les

enfants de 8 ans et

plus. Les inscriptions au-

ront lieu le mercredi 9

septembre à 14 heures sur

les courts. Apporter une

photo d'identité.

Coût pour l'année scolaire

87-88 : 300 F (carte et li-

cence comprise), payable

200F à l'inscription et

180 F en janvier.

Des cours pour adultes

auront lieu le samedi de

14 h à 15 h pour les jou-

eurs confirmés et de 15 h

à 16 h pour les débutants.

Première séance le samedi

12 septembre. S'inscrire

auprès de Mme BERNARD

tel. 45.67.80.32



**A NOTER
DU NOUVEAU AU SUJET
DES CARTES D'IDENTITE**

Suite au décret N°87-362
du 2 Juin 1987, des mesures

nouvelles sont applicables

dés maintenant en matière

de délivrance des cartes

Nationales d'identité et

de passeports :

Toute personne faisant une

demande de carte nationale

d'identité ou de passeport

devra se présenter personnel-

lement à la Mairie munie

des pièces suivantes :

- deux documents établis-

sant son domicile (certifi-

cat d'imposition ou de non

imposition, quittances

d'assurance pour le loge-

ment, factures d'électricité,

de gaz ou de téléphone

quittances d'impôts
familiales ou de sécurité
sociale, titre de proprié-
té ou contrat de location
en cours de validité).

- un document comportant

une photographie (carte

nationale d'identité même

périmée, passeport même

périmé, permis de conduire,

carte de combattant, carte

d'identité professionnelle,

carte d'identité militaire,

titre de pension, permis de

chasse avec photo).

- deux photos d'identité.

- un timbre fiscal corres-

pondant à la demande.

D'autre part, il est prévu,

début 1988, une informati-

sation des cartes nationales

d'identité, portant emprein-

te digitale du demandeur.

10 H : Début des travaux
présidé par M. RICHOU,
Président départemental.

CALENDRIER DES FÊTES

SEPTEMBRE 87

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 :

Exposition de collections
diverses.

DIMANCHE 13 :

CONGRES DEPARTEMENTAL DE
L'UNION FRATERNELLE DES

ANCIENS MILITAIRES.

9 H 30 :

Réception des
congrégés par la sec-

tion de MOUTHIERS à la

Maison Pour Tous.

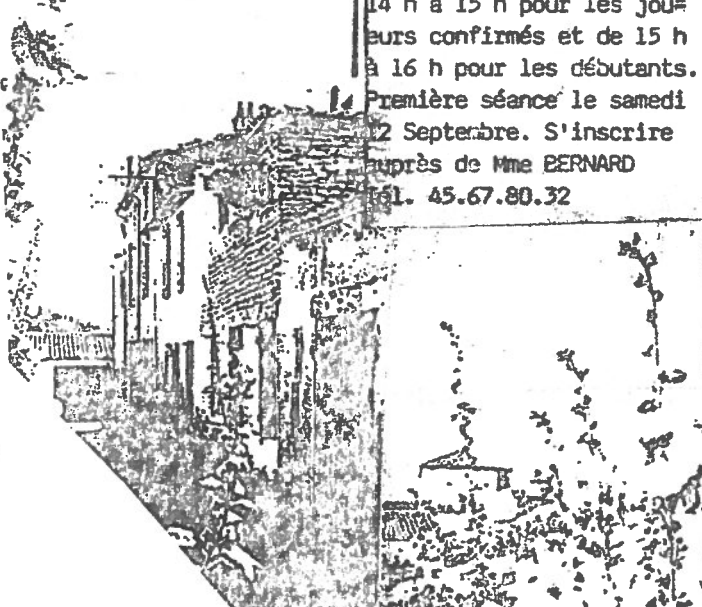
12 H 30 : Apéritif d'hon-

neur offert par le Conseil

Municipal.

13 H : Banquet fraternel

ouvert à tous. Prix du
repas 120 F. S'inscrire
auprès de M. GACHINOIS
Claude tel. 45.97.96.44
avant le 10 Septembre 1987
dernier délai.



ÉCOLES

Les enfants de l'école maternelle et du cours préparatoire remercient très vivement la MJC de MOUTHIERS. C'est en effet, grâce à elle qu'ils ont pu bénéficier gratuitement, le 26 Juin dernier, d'un spectacle de marionnettes de très grande qualité.

VISITE DU FOYER RESIDENCE

Vous avez pu lire dans la presse locale le compte-rendu de la visite de chantier du 11 Juillet. M. RATIER Président de l'Office Public HLM de la Charente, M. BEAUSSET, Directeur, M. ARNAUD, Conseiller Général et des Maires et représentants des communes voisines avaient accepté de retarder leur départ pour le long week-end du 14 Juillet. De nombreux visiteurs ont apprécié la disposition et l'aménagement des logements. Le Club des Aînés, fidèle à ses habitudes, était présent et offrait les rafraîchissements.

La question qui revenait dans toutes les bouches était : mais combien cela va-t-il nous coûter ? En effet, les bruits les plus fantaisistes couraient depuis quelques temps. Les éléments ont donc été donnés permettant de remettre les choses au point. Les voici :

Ces prix s'entendent tout compris; loyers, charges, services collectifs, donc nets :

Appartement type T1 :
(20,7m²) chambre équipée de kitchenette (2 plaques électriques, évier, frigo) + salle de bains : 2100F/mois

Appartement type T1 bis :
(30,6m²) studio comprenant chambre, petite cuisine équipée et salle de bains : 2 600F/mois.

Appartement type T2 :
(46m²) chambre, salle à manger, cuisine, salle de bains. 3200F/mois.

ATTENTION

Ces appartements ouvrent droit à l'Aide Personnalisée au logement (APL) qui vient en déduction des sommes versées.

Par exemple, une personne seule touchant une pension de 3800F par mois net aura droit à une APL de 1200F qui viendra en déduction du loyer, soit pour un appartement T1:2100-1200=900F restant à payer.

Pour un T1bis:2600-1200=1400F.

Pour un T2:3200-1200=2000F.

Repas

Les repas ne sont pas obligatoires, mais peuvent être pris au foyer, pour :

- 30F le repas de midi
- 22F le repas du soir
- 15F le repas allégé
- 10F le petit déjeuner.

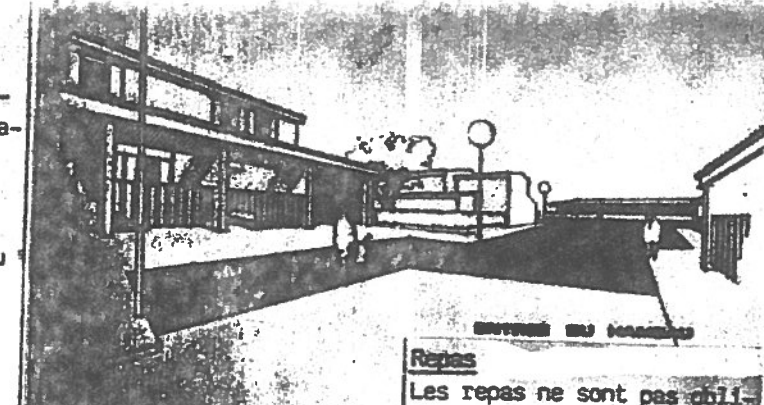
Autres tarifs:

Garage : 100F/mois
Garde-meuble:50F/mois et par meuble le 1er mois étant gratuit.
Personnes extérieures à la commune : un forfait de 200F /mois supplémentaire sera demandé pendant 2 ans.

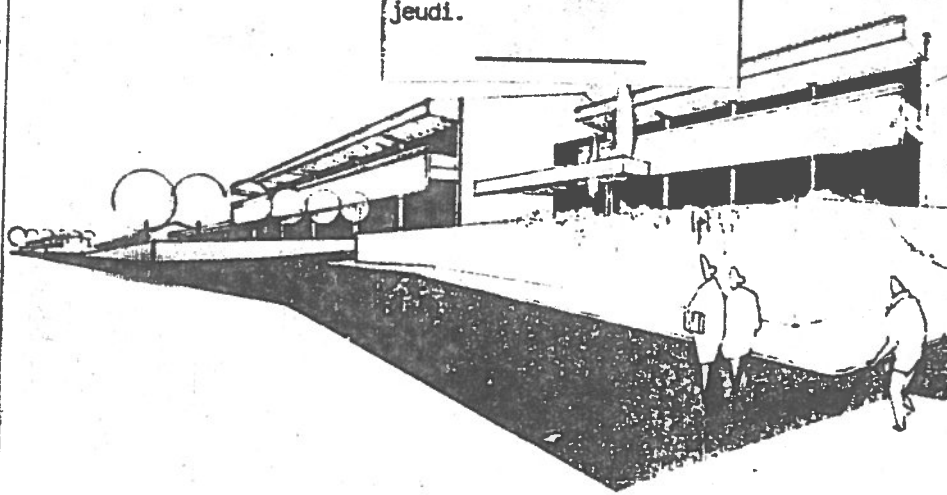
Hébergement temporaire :

Un appartement T1 sera réservé aux personnes désirant provisoirement vivre au foyer-résidence pour quelques jours ou quelques semaines, au prix de 200 F par jour, petit déjeuner compris.

Nous espérons que ces précisions vous seront utiles. Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions s'adresser à la Mairie de préférence le jeudi.



ENTRÉE DU MARCÉLUS



ENTRÉE DU F.P.A



4°) de louer des maisons pour y installer l'atelier de couture, l'imprimerie, la mécanographie, la menuiserie, la bibliothèque et la pharmacie.

J'ai pu constater que le fonctionnement est assuré par les habitants du village, membre de l'association.

Cette façon de fonctionner est très appréciée par les autorités que j'ai pu rencontrer pendant mon court voyage de huit jours,

Préfet, Ministre du Travail hauts fonctionnaires de

l'Agriculture, la Culture, l'Education, ce qui a permis d'obtenir la nomination

de 2 enseignants burkinabé sur notre école Benebnooma.

J'y ai rencontré un groupe de 12 professeurs d'élèves du ZEP bâtiment de POITIERS

un groupe d'un ZEP carrières sanitaires et sociales,

un groupe d'élèves de lycée agricole. Tous ces groupes passaient des vacances

besogneuses et utiles. Malheureusement, notre

association a été endeuillée par un accident de voiture où 2 jeunes filles ont

trouvé la mort sur la route de Bobodioulasso. Ce drame affreux nous a terriblement

marqué et les parents de ces jeunes vivent un véritable cauchemar que nous

avons essayé d'atténuer par notre sollicitude. Le Ministre burkinabé de l'Education Nationale et celui



DU CÔTÉ DE KOUDUGOU

Koudou et sa troupe sont en France depuis le 7 mai et comme vous le savez, le début de son séjour a été marqué par l'incendie de son fourgon. La souscription lancée auprès des adhérents de l'association a permis de remplacer le véhicule. Il faut en effet compter dans notre association plusieurs groupes ayant chacun leur activité :

-LONGEVILLE (Vendée), FLOUX (Vienna), un groupe breton, un groupe belge, un autre à ANNECY, à LYON et à MONTPELLIER.

Outre les envois de matériel, les actions sur place à KOUDUGOU ont permis :

1°) de clôturer le terrain agricole, d'y faire un fossé avec une pompe, de fabriquer des diguettes pour retenir la terre, d'y bâtir un hangar;

d'acheter des ânes, charrues, remorques.

2°) de construire des bâtiments scolaires : trois classes, une cantine, des sanitaires, une maison de gardien et de faire une aire de jeux.

3°) de planter l'ensemble du terrain de plus de 400 arbres fournis par l'état Burkinabé.

du travail. Nous ont également envoyé un télex de soutien en ces termes : "événement nous concerne tous. Profonde compassion en cette douloureuse occasion"

Il est très dur d'admettre que nos actions, toutes bénévoles, au cours desquelles tous les participants ne ménagent ni leurs efforts ni leur argent puissent être marquées d'une telle injustice.

Cependant, après le premier découragement, nous sommes tous décidés à continuer cette tâche difficile mais exaltante.

DEPOT LEGAL SEPTEMBRE 1987

